

ÉDUCATION. Cette projection n'est pas du goût des syndicats d'enseignants de la Manche

Encore des fermetures dans le projet de carte scolaire 2025-2026

C'EST UNE copie qu'ils jugent bien médiocre. Les syndicats des professeurs des écoles étaient hier en CSA-SD (Comité social d'administration spécial départemental), avec le directeur académique de la Manche (Dasen), pour évoquer la carte scolaire 2025-2026. Et ils ont voté contre les décisions présentées.

« Un nombre insuffisant d'ouvertures »

« Le Dasen a présenté un projet peu satisfaisant », partage Valérie Levavasseur, pour le SGEN-CFDT. « Alors que le département de la Manche doit rendre deux postes à la prochaine rentrée (contre 23 l'an passé), cette marge de manœuvre n'a pas été saisie. Si peu de fermetures de classes ont été prononcées, la conséquence directe est un nombre insuffisant d'ouvertures (autant que l'an passé). Ce sont des ouvertures sur des postes hors la classe qui sont privilégiées. Ces créations ne sont pas prioritaires selon nous, car il y a beaucoup d'écoles avec des effectifs supérieurs à la moyenne de la Manche (21 par classe), surtout en réseau d'éducation prioritaire (REP). »

« M. le Dasen a choisi de placer tous les moyens dont il dispose dès ce mois de mars et ne dispose donc d'aucune



Le projet de carte scolaire pour la rentrée 2025-2026 compte 18 fermetures et 7 ouvertures de classe, dont une à l'école Baquesne de Cherbourg. Archives - Jean-Paul BARBIER

réserve de postes pour des évolutions en juin ou septembre. Il sera contraint d'immobiliser des remplaçants sur des postes en classe si des besoins apparaissent », souligne aussi le FSU-SNUipp, syndicat majoritaire chez les professeurs d'écoles.

Décision définitive dans une semaine

« Les économies à générer pour abonder le ministère des Armées dans les années à venir ne laissent que peu d'illusions sur l'avenir de l'Éducation nationale. Nous y sommes habitués, puisque, dans notre département, ce sont encore des postes qui doivent être rendus cette année dans les écoles primaires, comme chaque année », a-t-il été aussi posé dans les

déclarations liminaires lors de ce CSA-SD, accessibles en ligne sur les sites des syndicats.

382 élèves sont prévus en moins dans la Manche à la rentrée 2025, « soit 1,5 élève de moins par école ou 0,25 élève de moins par classe ».

Les représentants des enseignants dénoncent le manque d'ambition et de moyens pour améliorer le service, le mépris à leur attention et le mal-être grandissant, l'absence de réponses face à la montée de la violence à l'école... et le « flou le plus total », générateur de stress, sur la méthode suivie par le Dasen pour établir la carte scolaire, mais aussi le projet de restructuration du réseau des écoles.

« Dans une opacité que nous dénonçons, le Dasen choisit de fermer des postes consacrés

aux élèves les plus fragiles (3 postes en CMPP) et délaie les écoles classées en politique de la ville (QPV) », ajoute le SGEN-CFDT.

« Ces dernières peuvent avoir des effectifs qui culminent à 24 élèves par classe, alors que la moyenne dans la Manche est de 21 et que le Calvados choisit de dédoubler les écoles de ce type afin de donner plus de chances à ceux qui en ont le moins. »

Une nouvelle convocation est fixée pour ce jeudi 20 mars, à la veille du CDEN, durant lequel sera entérinée la carte définitive, même si des ajustements sont attendus fin juin.

● G. L.

► Plus d'infos sur 50.snuipp.fr ou 50.sgen-cfdt-normandie.fr.

LE PROJET PLUS EN DÉTAIL

7 ouvertures

RPI de Beauchamps-Folligny, école élémentaire Baquesne de Cherbourg, école Simone-Veil de Granville, Pierreville-Saint-Germain-le-Gaillard, école Samuel-Beckett de Saint-Lô, RPI Sideville-Teurtheville-Hague et école de Sourdeval.

3 provisoires

Moyens valables pour un an : école de Marigny-le-Lozon, école de Saint-Quentin-sur-le-Homme et école maternelle de Brécey.

18 fermetures

École Paris d'Avranches, RPI de Blainville-Saint-Malo-de-la-Lande, RPI de Bricqueville-Heugueville-Tourville, retrait du moyen provisoire à l'école de Domjean, école de Ducey-les-Chéris, RPI de Camprond-Hauteville-la-Guichard-Le Lorey, école Bellevue de Cherbourg, école Doucet de Cherbourg, école Dujardin de Cherbourg, école Jean-Zay de Cherbourg, école de Créances, école élémentaire de Montebourg, RPI d'Ouille, RPI de Quinéville (poste non pourvu), école de Siouville-Hague, école de Saint-Planchers, école de Saint-Sauveur-le-Vicomte, école d'Urville-Nacqueville.

Parmi les autres mesures

- Création de 5 postes de remplaçants (rattachés dans le nord du département).
- Fermeture des 3 postes d'enseignants en CMPP.
- Création de postes « hors la classe ».
- Création d'un poste d'enseignant ressource « troubles du comportement ».
- Création de 2 postes d'enseignant référent (dans le cadre du PAS : pôle d'appui à la scolarité).
- Création d'un poste d'enseignant à l'IME de l'Acais (La Glacière).
- Création d'un dispositif ULIS à l'école élémentaire de Saint-James.
- Création d'un poste de conseiller départemental mathématiques.

NUCLÉAIRE. Sur le site nucléaire de Flamanville

Une inspection de grande ampleur à l'EPR

« INSPECTION de grande ampleur », communique l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection (ASNR). Après la visite de Marine Le Pen mardi, l'EPR de Flamanville a reçu, ce mercredi, la visite de 13 inspecteurs du gendarme du nucléaire. « Nous avons simulé une gestion de crise pour observer la manière dont l'accident est géré et analyser les réactions », explique l'ASNR.

Un plan d'urgence interne (PUI) a ainsi été mis en œuvre de manière inopinée. « Les personnes d'astreinte ont été appelées, ceux qui devaient se rendre au centre de crise ont reçu le message de mobilisation... », détaille EDF.

À deux endroits

Tout s'est donc joué dans le centre de crise local, où sept inspecteurs de l'ASNR ont observé les faits et gestes des agents, mais aussi sur le terrain. « La partie simulateur s'est déroulée au moyen de conduite de secours (MCS), avec six inspec-



Un scénario catastrophe a été joué devant l'ASNR sur simulateur au moyen de conduite de secours, mercredi à l'EPR de Flamanville. Archives - Jean-Paul BARBIER

teurs. Contrairement au PUI, qui a été déclenché de manière inopinée, cette partie de l'inspection était annoncée, précise le gendarme du nucléaire. Le scénario a été construit avec les instructeurs d'EDF.»

Si, dans l'ensemble, tout s'est bien déroulé, « c'est une inspection de grande ampleur, mais nous en avons énormément d'autres sur le site », précise EDF.

Une lettre de suite sera rédigée par l'ASNR et adressée ensuite à l'exploitant.

« Cette inspection est riche d'enseignements, assure de son côté l'ASNR. Y compris sur la manière de réaliser ce type de contrôle. » Rendez-vous donc dans quelques semaines pour le bilan.

● Solène LAVENU

POLITIQUE. Après les deepfakes à Saint-Hilaire-du-Harcouët

Philippe Gosselin dépose un projet de loi

DÉBUT MARS, douze collégiennes de Saint-Hilaire-du-Harcouët ont été la cible d'un deepfake, un montage vidéo à caractère sexuel dans lequel leurs visages apparaissent. Une enquête a depuis été ouverte.

Dans une démarche « totalement transpartisane », Philippe Gosselin et plusieurs de ses collègues, en particulier Alexandra Martin, députée des Alpes-Maritimes, viennent justement de déposer une proposition de loi visant à renforcer la protection des mineurs en ligne et la lutte contre la pédocriminalité. Car avec le récent avènement de l'intelligence artificielle, truffer des photos ou vidéos n'a jamais été aussi facile.

Renforcer la protection des mineurs

« Ce projet de loi prévoit une aggravation des peines contre les auteurs d'infraction com-



Philippe Gosselin, député LR de la Manche. Gilles PATRY

mises sur des mineurs de moins de 15 ans, indique Philippe Gosselin dans un communiqué.

Il incrimine la création et la diffusion des deepfakes. Il crée, par ailleurs, une sanction spécifique sur la diffusion ou le partage de tel contenu ou l'envoi non sollicité de telles images. Il pénalise, enfin et plus radicalement, la création et la mise à disposition de modèles d'IA générative destinés à générer des contenus pédocriminels.»

Pour Philippe Gosselin, il s'agit d'une « nouvelle étape qui permettra de mieux répondre aux attentes et besoins actuels ».

Mais pour lui, nul doute que « le droit devra continuer à s'adapter au progrès de l'IA en cours. C'est une course perpétuelle pour protéger les victimes ou possibles victimes, sanctionner les auteurs d'infractions. Une course qui est un enjeu de société ».

● Julien MUNOZ